

8. Domaines de compétences par thème  
8.9 – Culture

N° 21-2024

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat de cession avec EDITALIE – RADICI PRODUCTION


Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE la signature d'un contrat de cession avec EDITALIE – RADICI PRODUCTION domicilié 10 rue Espinasse – 31000 TOULOUSE pour une représentation du spectacle « La Lettre » au théâtre l'Eclat le samedi 10 février 2024 pour un montant de 7.566,03 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 1<sup>er</sup> février 2024

Pour le Maire et par délégation,



  
Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine